



MARDI 6 DÉCEMBRE



SITUATION DU FLEURY LOIRET HANDBALL ET DE BOURG DE PÉAGE DRÔME HANDBALL

Division 2 féminine - Fleury Loiret Handball

Suite au deuxième match déclaré forfait par le **Fleury Loiret Handball** dans le championnat de Division 2 féminine, la Commission d'Organisation des Compétitions de la Fédération française de handball a confirmé ce jour, conformément au règlement fédéral, le **forfait général du club pour la saison 2022-23**. Le championnat de Division 2 féminine continuera tel que prévu initialement avec un club exempt de match à chaque journée.

La Fédération française de handball a bien évidemment pris acte de l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire de la SASP Fleury Loiret Handball. Dans le rôle qui est le sien, la CNCG est désormais en attente des éléments juridiques pour se prononcer officiellement sur la situation du Fleury Loiret Handball.

Dans l'attente, la Fédération française de handball, la Ligue féminine de handball et leurs services se mobilisent, comme depuis le début des difficultés rencontrées, aux côtés de l'association CJF Fleury, de la Ligue Centre Val de Loire de Handball et de l'ensemble des partenaires sociaux du handball professionnel féminin pour répondre au mieux à toutes les problématiques individuelles et collectives engendrées par la situation de la SASP dans le respect de l'équité sportive et dans la nécessaire prise en compte de situations sociales dégradées pour les actrices et les acteurs de ce club.

Ligue Butagaz Énergie - Bourg de Péage Drôme Handball

La Fédération française de handball et la Ligue féminine de handball ont appris également par voie de presse, le dépôt de bilan du club de Bourg de Péage Drôme Handball intervenu ce jour. La Commission d'Organisation des Compétitions a par ailleurs été informée, ce lundi 5 décembre, du **forfait général de l'équipe de Bourg de Péage Drôme Handball, dans le cadre du championnat de France Ligue Butagaz Énergie pour la saison 2022-23**. La Fédération française de handball et la Ligue féminine de handball restent attentives à l'évolution de la situation de ce club pour anticiper au mieux les difficultés individuelles et collectives qui se poseront si le dépôt de bilan se confirme.

Face à ces deux forfaits, la Fédération française de handball, la Ligue féminine de handball et la Commission d'Organisation des Compétitions sont attentifs afin de prendre les décisions nécessaires sur la suite des championnats et sur les conséquences en matière d'accession et de relégation.

FFHandball : Direction de la communication
communication@ffhandball.net
LFH : Nadège Coulet
n.coulet.ext@ffhandball.net
06 09 11 31 37



PRÉFON PARTENAIRES MAJELLS EDITORIELLES DES LIGUES FÉDÉRATION FRANÇAISE DE HANDBALL MAJELLS PARTENAIRES MAJELLS

Cet email a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}.

Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur Fédération française de handball.

[Se désinscrire](#)

©2022 Fédération française de handball